



Vers la reconnaissance des droits de l'Océan

🕒 Temps de lecture : 2 min

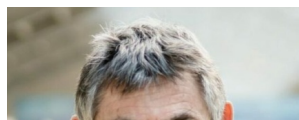
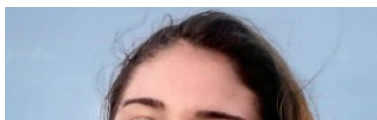


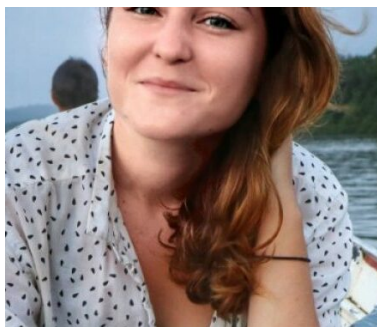
Le 6 mars dernier, lors d'une conférence de presse à Marseille, [Marine CALMET](#) – juriste avocate en droit de l'environnement et présidente de l'association [Wild Legal](#) – et [François SARANO](#) – docteur en océanographie et fondateur de l'association [Longitude 181](#) – ont lancé l'Appel « Vers la reconnaissance des droits de l'Océan ».

Le but de cet appel : faire inscrire les droits de l'Océan dans les déclarations qui seront adoptées lors de l'UNOC – la Conférence des Nations Unies pour l'Océan – en juin 2025, à Nice.

« En attendant que l'océan soit entièrement protégé, avec des zones où l'exploitation sera autorisée et maîtrisée en tenant compte de l'ensemble des communautés marines et pas seulement de quelques espèces commerciales ou emblématiques comme les dauphins, nous voulons porter un Appel pour que les droits de l'océan soient inscrits dans la déclaration finale de l'UNOC 2025. »

C'est dans cette optique que, lors de la conférence de presse du 6 mars 2025, Marine CALMET et François SARANO ont proposé « une réflexion sur la refonte de notre rapport juridique à l'Océan qui intègre les connaissances scientifiques actuelles et la reconnaissance fondamentale de l'interdépendance entre les humains et toutes les formes de vie marines. »





| © Marine CALMET



| François SARANO © Aymeric
PICO, La Cité de la Mer

Pour en savoir plus sur cette large mobilisation pour l'Océan, rendez-vous sur [Vers la reconnaissance des droits de l'Océan](#) ».

Pour signer la pétition, c'est [par ici](#) !